

France : bracelet électronique – comment le Sénat et l'Assemblée veulent nous pourrir la vie



[Source : lemediaen442.fr]

« Alors que la pandémie de Covid-19 n'est pas terminée, et qu'il est probable que celle-ci ne soit ni la dernière, ni la plus forte, il serait irresponsable de ne pas se saisir de telles possibilités. »

Rapport du Sénat du 21 juillet 2021.

Le Pass, on ne s'en passera pas !

Nos sénateurs, pleins d'imagination, ont trouvé un autre prétexte au cas où l'épidémie viendrait à manquer : la chute de débris spatiaux. Fallait y penser ! Bref, on n'est jamais trop prudents, le Ciel peut nous tomber sur la tête. Parallèlement, nos députés ont rejeté un amendement qui envisageait de supprimer le Pass sanitaire dès que la circulation du virus ne représenterait plus de danger suffisamment grave ou que la population serait vaccinée à 80 %.

Le Pass à l'Assemblée ? Amendement rejeté !

Il est bien naturel que l'amendement suivant ait été rejeté : « Dans un souci d'exemplarité, il est normal que nous soyons également soumis aux mêmes règles que nos concitoyens. De plus, l'Assemblée Nationale étant un lieu de brassage de centaines de personnes venant de régions différentes, c'est un lieu particulièrement sensible à la contamination. »

Des sanctions pour une meilleure efficacité

Et nos charmants sénateurs d'imaginer un monde merveilleux de repérage des déplacements, des fréquentations, des transactions : « Et c'est précisément là que le numérique pourrait être le plus efficace. » Le tout payé par une hausse des cotisations sociales pour les contrevenants. Ce ne serait pas une sanction, mais une juste répartition des coûts « du fait de l'épidémie ». Ah ! on l'avait oubliée, celle-là.

Afin de repérer les dissidents, nos sénateurs envisagent le *Safety Check* de Facebook ou l'*Amber Alert*. Il suffit d'utiliser :

- les données génétiques, les dossiers médicaux : un portique d'entrée dans le métro se mettrait à sonner très fort au passage d'une personne contagieuse ou censée être confinée,
- les objets connectés : un boîtier connecté, porté autour du cou, qui sonnerait (avec un son de 85 décibels) en cas de non-respect des règles de distanciation par les salariés d'une entreprise– un *smartphone* peut faire la même chose avec son *Bluetooth*, et un son de 100 décibels ,
- les données de mobilité pour aider la populace égarée à retrouver le droit chemin : en Corée du Sud, les habitants positifs d'un quartier pouvaient être géolocalisés sur une carte accessible à tous, et en Chine, on a vu d'honnêtes citoyens prendre eux-mêmes en charge la « police sanitaire » de leur immeuble.

Contrôler quoi ?

Nos sénateurs veulent tout connaître de vous :

- votre santé tout d'abord, que vous devrez obligatoirement contrôler avec des thermomètres connectés, des caméras thermiques détectant les symptômes fiévreux...
- vos déplacements : avec un bracelet électronique pour vérifier le respect de la quarantaine, auparavant le pass pour les transports en commun aura été désactivé, avec des radars pour détecter votre plaque d'immatriculation, des portiques de contrôle dans les magasins, des caméras thermiques dans les restaurants. Tout est prévu !
- vos fréquentations : par exemple aller voir un membre vulnérable de sa famille alors que vous êtes contagieux, ça va vous coûter cher ;
- vos transactions commerciales avec amende automatique en cas d'achat à caractère médical (pouvant suggérer soit une contamination, soit un acte de contrebande en période de pénurie) ou en cas de poursuite illégale d'une activité professionnelle (commerce, etc.) malgré des restrictions.

Le pouvoir d'interdire, c'est le Pass !

Dans la foulée, nos sénateurs avouent tout bonnement le but du Pass sanitaire :

« Même s'ils sont rarement présentés comme tels, des dispositifs tels que le pass sanitaire ou le passeport sanitaire relèvent bien de la catégorie des outils contraignants, car ils conditionnent, de facto ou de jure selon les cas, l'accès à certains lieux et à certaines activités. En soi, cela n'a rien d'exceptionnel : le "vrai" passeport, le carnet international de vaccination ou le permis de conduire font la même chose, c'est-à-dire autoriser ou interdire, soit l'une des fonctions principales de la puissance publique. »

Marcel n'aurait pas dit mieux !

Pendant ce temps-là, à l'Assemblée...

A l'assemblée, députés LREM et Cie s'efforcent de rendre l'abus de pouvoir légal, le coup d'État démocratique. Le Pass sanitaire sera obligatoire un peu partout, mais avec des nuances pour montrer qu'il ne s'agit pas d'un abus. Il sera cependant impossible de bouger une oreille sans pouvoir le présenter aux autorités. D'où un nouveau texte hallucinant qui nous le détaille, pour qu'on comprenne bien. Accrochez-vous ! Ça décoiffe ! Allez ! quelques exemples.

Une bonne nouvelle : les cimetières sont ouverts sans limitation de rassemblement

Les visites de biens pour l'achat ou la location d'une résidence principale sont autorisées, mais... la résidence secondaire ne pourra être visitée.

En intérieur comme en extérieur, les chorales professionnelles sont autorisées, mais... les chorales amateurs uniquement en extérieur.

A la maison, les règles barrières, dont le port du masque en intérieur, restent nécessaires après... la vaccination.

A partir de début août, et si cela est bien voté dans la loi, le seuil de 50 personnes sera supprimé, et le pass sanitaire s'appliquera dans les cafés, les restaurants, les centres commerciaux, ainsi que dans les hôpitaux, les maisons de retraite, les établissements médico-sociaux. Les déplacements pour les longs trajets en avion, train et car seront également concernés. Et tout cela y compris pour les 12-18 ans, mais... ils ne sont pas obligés de se faire vacciner.

Un rassurant effort pédagogique

« Les contrôles des mesures sanitaires sont assurés par les 250 000 policiers et gendarmes répartis sur l'ensemble du territoire national. Autant que de besoin, à la demande des préfets, des effectifs supplémentaires de forces mobiles seront déployés pour appuyer les forces locales dans cette mission spécifique. Les 24 000 policiers municipaux répartis dans 8 000 communes viennent appuyer l'action des forces de l'ordre. »

On espère qu'ils seront assez nombreux. Ne faudrait-il pas augmenter les effectifs de police ? C'est une question.

Les lendemains ne chantent pas du tout

Au moment où la France macronienne va légaliser la distinction entre les bons citoyens (vaccinés) et les mauvais (non-vaccinés), les sénateurs préparent

notre avenir. Ils nous dirigent vers une société qui semble de science-fiction, mais qui est très réelle. C'est la Chine qui leur sert de modèle. Ce pays où les habitants, contrôlés par des caméras à reconnaissance faciale, sont classés en fonction d'un permis de vivre à points. Le pays où les mauvais citoyens n'ont pas les mêmes droits que les bons, c'est l'avenir de la France en Marche !

Jacqueline pour *Le Média en 4-4-2*.